

## Informations de base

**2011/2266(REG)**

REG - Règlement du Parlement

Règlement PE: évolution des relations du Parlement européen avec les institutions représentant les gouvernements nationaux après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne

**Subject**

8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement

Procédure terminée